

Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain

Convention 2019-2024

*Aides financières
pour le reboisement,
l'entretien
et l'amélioration
des forêts*



Avec le soutien financier de :



Partenaires techniques :



BILAN de 6 années de fonctionnement 2019-2024 :

Montant d'**aide** engagé : environ **500 000 €**

- ✓ Dont **86 %** pour la **forêt privée**

- ✓ Dont **80 %** pour les travaux de **reboisement**

Montant d'investissement : + **d'1 M€**

Surface de travaux : **300 ha**



Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain



Convention 2025-2027

Avec le soutien financier de :



Partenaires techniques :



- **Bénéficiaires** : propriétaires forestiers privés ou publics
- **Surface minimale** : 0,5 ha
- **Pour les coupes de chêne (qualité bois d'œuvre)** : engagement de vendre à une entreprise labellisée UE
- Diagnostic de terrain à réaliser AVANT coupe
- Ne sont pas aidés les projets qui font suite à une coupe dont la recette à l'hectare est supérieure à 12 000 € *(8 000 € pour le peuplier)*

Types de Travaux	Plafonds maximum de dépenses
Travaux de plantation en plein	5 000€/ha
Entretien de plantation	800€/ha
Complément de régénération naturelle	2 500€/ha
Dégagement de semis en futaie régulière	2 500 €/ha
Dégagement de semis en futaie irrégulière	1 000€/ha

- Travaux subventionnés à hauteur de **60%** dans la limite du plafond *(+ Bonus de 5% du Département de l'Ain si plantation en mélange de 4 essences ou plus)*

- **Territoire** : Grand Bourg Agglomération et Com Com de la Dombes (retrait de la CC DSV)
- **Peupliers** : dossiers étudiés à l'automne uniquement et aide limitée à 20 % de l'enveloppe annuelle
- **Enveloppe financière de 80 000 € / an** issue de !
 - EPCI (GBA et CC Dombes)
 - Groupement des scieurs
 - Coforêt

À laquelle peuvent s'ajouter d'éventuels reliquats des années précédentes

Cette parcelle forestière a fait l'objet de travaux d'amélioration ou de reboisement.

**Elle a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du dispositif
« Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain »**

**Ce dispositif est géré et financé par des acteurs locaux, collectivités et
entreprises forêt bois.**

CONTACTS :

- Forêt publique : ONF (Office National des Forêts) au 06 34 62 97 16
- Forêt privée : CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) au 07 63 71 28 93



Panneaux réalisés en 2024 et à installer dans les parcelles à partir de 2025